AGENCE

POUR L'ETABLISSEMENT DES TOWNSHIPS

DE L'EST.

TOWNSHIP DE HAM. 1er .4oûl, 1848.

E soussigné, Agent préposé par Son Excellence le Gou-Juorneur Général pour diriger les établissements des Ter-E soussigné. Agent préposé par Son Excellence le Goures de la Couronne dans les Comtés de Megantic et Sherbrooke donne avis à ceux qui veulent et sont en moveus d s'y établir, que son Bureau est temporairement fixé en la demeure du Sieur Zéphirin Coulombes, au Lac Nicolet, dans e Township de Ham, sur le chemin Gosford, où il receere les applications des colons, tous les jours de la semaine, entre HUIT et ONZE heures de l'avant midi, à dater du PRE MIER jour de SEPTEMBRE proochain, et de la jusqu'à pequ'avis ultérieur nit été publié du changement de son Buieau.

Cinquante neres de terre seront donnés à tout colon agé de dix-huit aus, et sujet de Su Majesté, qui se présentern muni d'un Certificat de probité, sobrieté et de moyens d'existence jusqu'à ce que le produit de sa terre puisse le maintenii, signé de personnes respectables et connues.

Le porteur de ce Certificat dira à l'Agent (qui les enregist era) son nom, son age, son etat, metter on profession, s'i est parié, le nom et l'âge de sa femme, combien il a d'enfants le : un et l'âge de chacun, d'où il vient, s'il a encore quelque ; art des propriétés, et dans quel Townsnip il désires étabii.

Les conditions du billet de location sont-de prendre possession dans un mois de la date du billet-de meure cu état culture et rapport au moins douze argents de la terre en quatre années, - de bâtir une maison, et de resider sur le lot usqu'à ce que les conditions d'établissement nient éte accomplies, après quoi seulement le colon aura droit d'obtenir nn titre de propriéte. Les familles comprenant plusieurs colons avant droit à des terres qui préféreront résider sur un seu

lot seront dispensé is de l'obligation de bâtisse et de résidence, pourvu que les défrehements voulus se fassent sur chaor. Le défaut d'accomplissement de ces conditie: contrainera la perte immédiate du lot de terre assigné qui sera vendu on donné à un nutre.

On permeitra à ceux qui auront oblenu un lot gratuit d'en acheter jusqu'à trois autres sur le chemin (cent cinquante | qui l'encourageront. acres) à Quatre Chelins l'acre, payable comptant, de manière à pouvoir leur former en tout deux cems acres.

Pour se roudre au Bureau de l'Agence au Lac Nicolet. les personnes du District de Québec peuvent prendre le chemin Gosford à St. Nicolas, on celui de Lambton à St. Franço's de la Beauce.

Les habitants du District des Trois-Rivières ont le chemin des bois francs à Gentilly, en traver-ant Somerset, et celui du Port St. Françoi, en pa-sant par Sherbrooke.

Ceux du District de Montréal, peuvent prendre les che. mins des Townships à St. Mathias sur la Rivière Chambly à St. Hyacinthe et à Sorel, pour se rendre a Sherbrooke, d'où le chemin Go ford les conduirs à l'Agence.

Lorsque le chemin de Wotton aura cié complété, la route par Richmond et Danville dans le Township de Shipton, offrire une communication plus courte avec la résidence de 3'Agent pour les Districts de Montréal et des Trois-Rivi-

vères. Le sol du territoire à établirest généralement d'une bonne qualité, convert d'érable et mérisier sur les hauteurs, et de frene, d'orme et de cè tre dans les endroits plus lais. Il s'v trouve du bais de construction, beaucoup de pouvoirs d'eau et le la pierre à chaux.

Les principaux chemins seront ouverts aux frais du Gouvernement.

L'Association des Townships se propose de bâtir de-Chapelles, des Maisons d'Ecole et d'entretenir leurs Missi-

Hi ne doit pas y avoir d'exc'usion d'origine dans cette coionisation, muis on invite particulrécement les Canadieus qui ne peuvent alus obtenir de terres dans les Seigneumes. a project d'una occasion acesi favorable de s'en procurer gra tuitement, et dans une localité qui offre les plus grands avan -ពខ្លះទំន

Les chemins mainterant en projet de construction,

19 .-Le chemin de Wotton, perfant de l'angle sud-est da Twaship de Shipton entre les quatrième et cinquième rangsde Wotton, allant au sud-est jusqu'à l'intersection des ouzième et douzième rangs de ce Township, et continuan entre ces rangs vers le nord-est jusqu'à la ligne sud-ouest de l'Augmentation du Townships de Ham, pais, entre les premier et second rangs de la dite Augmentation jusqu'au lo numero dix, où il rencontrera le chemin Gosford; qui se pro longe jusqu'a Wolfstown.

La longueur de ce chemia est à peu-près de dix-muf

25. Le chemin Mégantic, partant du chemin Gosford à son interrection avec les lignes sud-est de Worfstown, et qui traversera dans une nirection sud-est le territoire commanément appelé St. François dans tonte sa longueur jusqu'an lac Mégantic, distance d'environ 37 milies.

3 = .- La continuation du chemin Lambton (qui forme la ligne des comtés de Sherbrooke et Mégantiet jusqu'a la ligne nord-est du Township de Lingwick, pour joindre a ce pour le chemin qui conduit à Gould sur les établissements de la Compagnie des Terres de l'Amérique Brimnnique. Le chemin Lambton est déjà ouvert depuis St. François de la Beauce jusqu'à la ligne du comté.

40.-Le chergin Victoria, partant du chemin Lambton à son intersection de la ligne sud-onest du Township de ce nom et suivant la ligne du comté vers le sud-est jusqu'an Township de Gairdner, où il prendra une direction sud-oneest à travers le dit territoire, jour, au Township de Hampden. tomber dans le chemin de Olter Brook, qui conduit au Vlage de Victoria. L'etendue de ce chemin sera d'environ

Ces différents chemin seront ouverts sor une largeur de 66 pieps et le termin de chaque nôté sera divisé en lots de 50 acres chaque pour être donnés gratuitement.

Outre le chemin principal de chacune de ces sections, il v sur ces chemins additionnels il no sera fait par le Gouvernement d'antres frais que ceux d'arpentage, les concessionnaires seroni tenus d'ouvrir le chemin sur leurs devantures respec-

J. GLIVIER ARCAND,

Agent pour l'Etablisse vent des Townships de l'Est. Me # 1848. → 114 m

DISSOLUTION DE SOCIETE

LA SOCIETE qui a ci-devant existé sous les nom et raison de Chareleau & Lamoi ne "Chareleau & Lamoi ne " est dissoute à dater de ce jour. M. J. M. LAMOTHE, l'un des associés, est autorisé à transiger toutes les affaires de la dite Société.

ZEP. CHAPELEAU, J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.

LE Soussiané profite de cette occasion pour annoncer au Publi n général et au Clargé en particulier qu'il continue à tenir la LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

à la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Il espère continue à recevoir le patronage public, vû qu'il n'éparguera riet pour contenter ceux qui l'encourageront. Il apportera a ses selleres la même attention que ci-devant. Ses prix sont plus modérés que jamais, et la netteté et la beauté de ses ouvrages se feront toujours

Le Soussigné à toujours en mains quantitéde Livres de Littérature, de Science, etc., etc., Gravures, Imeges, etc., Papier de toutes sortes et de toute grandeur, etc., tous les Livres en usage dans les Ecoles, et toutes les fournitures nécessaires aux enfants qui les fréquentent.

Montréal, 21 novembre 1848.-jco

NOUVEL BLISSEMENT

RELIURE.

E soussigné à l'hommur d'informat le public et particulièrement les Patrons de la ci-devant Sociét : Chaptleac & Lamothe, 🛃 que sous peu de jours, il ouvrira un

ATELIER DE RELIURE,

dans une place centrale et qu'alors il sera prêt à recevoir les commandes dont on voudra hien l'honorer. Son exactitude à exécuter, comme par le passé, les o dres de ses Patrons, et la beauté de ses onvrages, sont une garantic pour l'avenit qu'il satisfera les personnes qui lui accorderont leur patromage.

Le matériel de son atelier, bien fourni et bien varié. lui permettra de faire les plus sobdes comme les plus élégantes reliures oui puissent se faire en Canada. Le Soussigné espère donc que le public, trouvant sons tous l's rapports son avan ege chez lui, da guera reconnaître les chorts qu'il tera pour contenter et même surpasser l'attente de ceux

Ses prix seront extrêmement réduits.

Montréal, 24 nov. 1348.

ZEP. CHAPELEAU.

VENDRE

AUX BUREAUX DES MÉLANGES RELIGIEUX CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE, etc.

CALENDRIER

ECCLESIASTIQUE

POUR L'ANNEE 1849.

Ce Calendrier es un des plus complets qui se publient parm nous li estde plus beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier.

Ce Calendrier contient ce qui suit. Le nom de tous les Saintset de toutes les setes qui se rencontrent

urant l'année ; Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capable-

l'intéressor les lecteurs canadiens ;

Une liste complete des membres du Clergé Catholique, des Diocèces de Moatré il et de Québec ;

La liste et les termes des cours de justice;

Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du cré-

Un tableau de la valeur, etc., des monneies;

Le commencement des saisons; La date des quatre-temps.

Le comput ecclésiastique ;

Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la olas grande exactitude,

La liste des principaux membres du Gouvernement ;

La liste des membres de la égislature Frovinciale;

La liste des membres du Conseil Législatif.

La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Montéal, cte., etc.

La liste complète des Mogistrats, des Avocats, des Notaires, des Médecins, etc. etc. etc.

Ce CALENDRIER Se verd à TRES-BAS PRIX EN DETAIL; on fait encore une DIMINUTION CONSIDERABLE à ceux qui achetent en CROS.

Montréal, 17 novembre 1848.

E SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer Messieurs du Clergé qu'il vient de receveir de PARIS un assortiment comp plet de richeséroffepour ornements et tous les articles en bronze or et argent néccessaires au service du colte. Le choix est très varié et par suite d'arrangemens spéciaux avec les fabricants on trouvera les prix considérablement réduits.

Jh. Roy. $N \circ$ 70 Rue Notre St. Paul. Mentréal 17 novembre 1848.-3f.

LE DOCTEUR DAVIGNON

REND la liberté d'informer les citoyens de la ville de Montreal, qu'il a fixé sa résidence dons la maison, en coignure des rues St. Lambert et de-Glacis, côte du faubourg St. Laurent, et voisine d'André Ouimet, écr., où on pourra en aura deux autres (un de chaque côté du premier) de tra- le consulter à toute heure. Avant pratique depuis plusieurs ces sur toute l'étendue du territoire, et sur lesquels des octrois années la médecine dans toutes ses branches dans la paroisgratuits de 50 acres seront egalement faits. Mais comme se de Ste. Marie, District de Montréal, il espère que sa lonque expérence lui méritere la confiance du public.

Mostréal, 28 novembre 1848.

Gerin-Lajoie,

établi son Bureau au No. 15, Rue St. Vincent, nour rossine de la Minerve. -22 septembre.

BANQUE DEPARGNES

DE LA

CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON:

Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président, AL arocque, V. Président, Francis Hincks, HHolton. Damase Masson, Nelson Davis.

HenryJudah,

L. T. Drummond,

P. Beaubien. Joseph Bourret, 11. Mulholland, Edwin Atwater Barthw. O'Brien, Jacob DeWitt, l Joseph Grenier,

VIS est donné par les présentes que cette Institution paiera QUATRE PAR CENT sur tons les Dépôts qui seront faits le ou après le premier jour d'août prochaine. Des Depots par le de la buit bou reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heu-res dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées) Les applications pour autres affaires requerrant l'attention du Burea. doivent être envoyées les Jeudis ou Vendredis, và que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Copendant, si les circonstances l'exigenient, on pourrait s'eccuper des demandes ou applications qui sera ent l'aites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS. Secrétaire et Trésorier

27 juillet 1848.

AVIS.

T ES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à la 🚺 prochaine session,ou a la suivante si le cas le requiert pour en obtenir le privilége de construire un pont de péage sur la rivière L'Assomptionvis-à-vis l'église de la paroisse de ce nom. Il y aura deux piliers dans la rivière, laissant un passage libre pour les radeaux d'au moins quatre vingt pieds. Ily aura un pont-levis de trente pieds de largenr. Il sera éleve à sept pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux.

Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit nont, laissant la liberté,à qui vondra, de tenir une traverse de canot ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traverse à Marcille.

Les péages qui seront demandés, sont :

1 ° Pour chaque carosse ou autre voiture à quattre roues on voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait : Six deniers courant.

Pour chaque voiture à coatre roues, ou à deux roues chaque volture d'hiver, tirde par un sont cheval ou nutre bête de truit : Quatre deniers.

3 ◦ P our chaque cheval ou nutre bête de trait, aveléaux voitures ci-dessus mentionnées : Doux deniers et

Pour chaque personne à cheval : Deux deniers et

Pour chaque personne à pied : Un denier. 6 2 Pour chaque bête de truit ou de somme, ou bête à

Un demer et demi. Pour chaque mouton, veau, agneau, chévie, autre animal de même taille : Un demi denier coupro

J. F. LAROCQUE. P. U. ARCHAMBAULT. NARCISSE GALARNEAU. JOSEPH PELLFTIER, fils.

A. E. ARCHAMBAULT. AMABLE ARCHAMBAULT. CYRILE CHAPUT. CAMILLE ARCHAMBAULT. AGAPIT CHAPUT.

L'Assomption, 1er juin 1848.

COLLEGE DE REGIOPOLIS

KINGSTON, HACT-CANADA.

ETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers de-puis ces donx dernières années, et elle est sous le surveillence immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. ..., assisté du Révd. J. FARREI, et du Révd. J. MADDEN et d'autres

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre ; au ant par son fini et son élégance que par ses dimensions [quant 5 étag s et 150 pieds de longueur] et l'étendue de son terreie. La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve.

St. Laurent, la Baie de Cataraqui et toutes les campignes circonvoisines. Quant à la santé et au confort, aucune situation, pres de Kings ton, ne peut lui être comparée.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir : la théologie, la philosophie, les auteurs el ssiques, le latie, le gree, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scholaire commence le 14 septembre, et se termine, vers le 15 ou le 20 de juillet. Le prix de la pension scholaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumtère, pour l'année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes payent £5 par année. Le blauchissage, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des médeins, à moins que les parents ne veuillent encourie des risques, sont de £1. On donnera des leçons de musique à ceux qui seront d'sposés à cu

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collége, sont retenues à l'Hôtel. Dien, où tous les soins et attentions seron prodigués par les Sœurs de l'établissement à des prix très réduits. On ne prendra aucun élève pour moins d'une demie année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'anem livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trou-

vé inadmissible, tel que Roman et livré immoral, sera confisqué. Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'el. le ne soit d'un mois. Toute charge extrà doit être payée six mois d'a-

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à On enver. 2, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progres des enfans.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lice à la fin de l'année ; les parents sont respec tueusement priés d'y assister. Cette institution, quoique strictemant enthelique, reçoit des jeunes

gens de toute autre coyance religieuse; ils y jouiront d'une entire-liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices public de la maison. La discipline de collège est donce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la 'nue et au bien-être de Pétudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison. La bonne conduite et Pasiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des reprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite on le langage immoral, les habitudes de paresse, on toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Révd. Angus MacDonell, au Collège de Kingston.

Montréal, 18 août 1848.

A VENDRES

NE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Ste. Thérèse, près du collège, avec un superbe terrain.

JOSEPH LAJEUNESSE.

Montréal 18; uillet 1848

LIBRAIRIE CATH.OLIQUE J. B. ROLLAND. 24. RUE ST, VINCENT

MONTREAL

N trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de fir et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de priè-res : le tout à des PRIX TRES-REDUITS.

Montréal, 21 octobre 1847. T E Soussigne informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., a adssi basprix que qui que ce soit. Voir ses prix avant aller d'acheter ailleurs.

Montréal, 5 novembre 1847.

L. P.BOIVIN.

J. Bre. ROLLAND.

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT

VERTIT de nouveau ses pratiques que tont son étia A blissement est reuni dans ce bouvent local et qu'ii tout à incl. abandouné son ancien (magasin de la rue et Paul vis-a-vis- la Place Jacques quartier.

Hattend incessamment par les prochains arrivages un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTE-RIr.S, articles de goût etc. etc.

Mostreal 26 mai.

PIERRE GARNOT

DROFESSEUR DE FRANÇAIS. LATIN, RHÉTORI-QUE, BELLES-LETTRES, &., &. Rue St. Denis, No. 64, pres l'Evéché,

AVIS.

ANS la vue de reconnaître l'accue | bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, el pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annoncons qu'à compter du PRE-MIER de MAI prochain, l'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraitre le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un chaque semaine, sons son format actuel, tormant a fa fin de l'année un superhe volume de 1.240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à caison de DOUZE CHELINS et DEMI par anné, payables tous les six mois et Perance. Pour ceux qui ne se conformeront pas a cette condition, l'abontement sera de QUINZE, chelios courant, payables par semestre. Toute personne qui nous procurera HUT abontés capables de la conformeront des la conformeront des la conformeront de la conform

payer aura droit de recevoir notre journal pour rien. Nous prions toutes les personnes, amies de notre journal, de vouloit faire connaître le présent avertissement dans leurs localités respecti.

vest et les journaits qui échang int avec nous, nous confereront, en reproduisant, un service que nous leur rendrons dans l'occasion. On s'aboune chez MM, les Curés, A Québec, an bureno da Journal, No. 22, Rue Lamontagne,

No. 3, Rue St. Vincent.

Montréal, 9 Novembre 1848.

et chez MM. J. & O. Crémavie. Libraires, No. 12, Rue la Fabrique. Haute-Ville. A Montréal, chez E. R. Cabre, écr.,

STANISLAS DRAPEAU,

PROPRIETAIRE.

Québec, 17 mars, 1848.

P. GENDRON

IMPRIMEUR.

24. RUE ST. VINCENT, MONTREAL FFRE ses plus sincères remerciments, à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, dennis qu'il a ouvert en atricer 'ypographique, et preud la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'ellorcera de mériter par le soin qu'il ap-portera à l'exécution des ouvrages qui lui-seront confiés.

On evécute à cette adresse, tout s sortes d'impressions telle que, LIVRES. Раменцета, CATALOGUES. BILLETS D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES. CHEQUES, Polices o'Assurance,

Traites CARTES DE VISITES, CONNAISSEMENTS. Annonces de Diligences, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC. Le tout avec goût et célérite. Toutle matériel de son établissementest neuf, acheté depuis einq ou

six mois sculement. PRIX TRES-REDUITS.

ARCHITECTURE

CHS. BAULLARGE?, Architecte, au vieux Château St. Lou HauteVilleQuébec.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la se-maine, le MARDI et le VENDREDI. Le vaix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, ayables d'avance, frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement nour moins de

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melange doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnemen Tontes lettres, paquets, correspondancer, etc. etc. doivest êtr adressées, francs de port, à l'Editeur des Mélanges Religieux a Mont

PRIN DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, lêre, insertion, Chaque insertion subséquente, Div lignes et au-dessous, l'ère, insertion,

Chaque insertion subsequente, 0
Au-dessus de dix fignes, [Tere, insertion] chaque ligne, 0

Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1 1 Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publices jusqu'3 Pour les Annonces qui doivent paraître Longremes, pour des unonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. MM. FABRE, & Cie., librance VAL. GUILLET, Ecr. N. P. M. D. MARTINEAU, Pire. V M. F. PILOTE, Pire. Direct. Montréal. Trois-Rivières, Québec,

cole près del'Eveché, coin des rues Mignonne et St. Deni .. JOS.RIVET & JOS.CHAPLEAU

Bureau des Mélanges Religieux, troisième étage de la Maison d'égi-

PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.